

ACADEMIE DE BORDEAUX

LYCEE LOUIS BARTHOU - 0640055m

64000 PAU

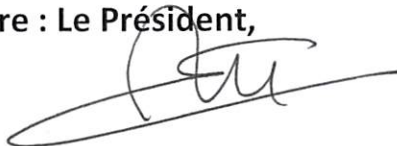
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 Novembre 2021**

Année scolaire : 2021-2022
Numéro de séance : 02
Date de convocation : 15/11/2021
Présidence de : M. ROTTIER ERIC

Quorum : 12
Nombre des présents : 21
Nombre d'absents excusés : 6
Début de la séance à : 18h en Salle Polyvalente

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
ORDRE DU JOUR :					
1. Présentation des PV du CA n°1 du 30 Septembre 2021 et PV n°2 du 19 Octobre 2021					
2. Projet d'Etablissement <ul style="list-style-type: none"> • Actions / Projets • Conventions 	vote vote		3/8-2 3/11 3/10 3/5 - 3/6 - 3/7		
3. Projet d'Evaluation					
4. Exercice Budget 2021 <ul style="list-style-type: none"> • DBM • Conventions 	vote vote		3/13 3/12		
5. Budget 2022 <ul style="list-style-type: none"> • RISRH • Budget 2022 	vote vote vote		3/4 3/14 3/109		
6. Questions diverses (à déposer à mon secrétariat 48h avant la réunion du conseil d'administration). <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif du pass' culture - L'initiative « Elles bougent pour l'orientation » (association qui a pour but d'intégrer davantage de filles dans les carrières scientifiques et techniques) - Les informations publiées par le CDI sur pronote : la quantité d'infos publiées sur pronote par les documentalistes nuit à l'information d'autres sources. Ne pourrait-il pas être envisagé une lettre d'info, sur inscription seulement ? 					

Signature : Le Président,



Le Secrétaire,

Qualité	Titulaires						Suppléants					
	Nom - Prénom	Signature	P	A	E	Nom - Prénom	Signature	P	A	E		
Administration	Chef d'établissement	M. ROTTIER Éric			X							
	Adjoint	M. BOUCHETA Ali			X							
	Gestionnaire	M. ROUE Sébastien			X							
	CPE	M. GUILHAUMAUD Christophe			X		Mme ROQUES Marylis					
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme ESPAGNAC Frédérique					Mme FRANCO Nathalie					
		M. CHERET Pierre		X			Mme ALONSO Emilie					
	Commune-siège Communauté d'agglomération	M. PLEGUE Jean-François				X	Mme LOUVET GIENDAJ Catherine				X	
		M. SAUBATTE Éric					M. LAURAND Régis					
Personnalité qualifiée	M. BOURDAT Marc		X									
	M. LAPORTE Didier				X							
Total			6	0						1		

Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme AUGIER Johana		X			Mme ETCHANCHU Corinne				
		Mme CASENAVE Agnès		X			Mme HITTE-ALVADO Gaélane				
		M. DANE Éric		X			Mme JARRY Catherine				
		M. OUELHA Karim		X			Mme JUVANON Agnès				
		Mme PENE-COUCK Victoria		X			Mme SALLABERY Céline				
		Mme POETSCH Céline				X	M. SERENA Gaël				
	M. SEIMBILLE François		X			Mme ZERONIAN Brigitte					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Mme ERTAURAN-VERITE Marianne		X			M. DA COSTA Stéphane				
		M. COUVREUR Xavier		X			Mme LEMAITRE Karine				
		M. DOUMENG Stéphane		X			Mme DESGARDIN Sandrine				
Total			9	1						1	

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme BOUCHEMAL-MBIGUINO Zina		X			Mme LABARRIERE Isabelle				
		Mme FORT-SOUPRA Séverine					Mme DEMANGEAT Anne				
		M. NUSSBAUMER Christophe		X			Mme CAUSSIMONT Nathalie				
		M. BARBE Christophe		X		X	M. MAZEYRIE Cédric				
		M. RIETSCH Michel		X			Mme DUBEGUIER Emilie				X
	Elèves	M. ANSQUER Paul		X			M. BEUHORRY Nicolai				
		M. MINVIELLE Romain		X			Mme BARANGER Camille				
		Mme REINA-LARGUIER Louna					Mme DUPENT Diane				
		M. BREINING Raphael			X		Mme GOUSTAT Camille				
			Mme LEPERE Agathe				Mme LEPERE Alix				
Total			6	1						1	

Total			21	4						1	2
-------	--	--	----	---	--	--	--	--	--	---	---

0. Adoption de l'ordre du jour du CA du jeudi 25 novembre 2021

M. ROTTIER (Président du Conseil d'Administration) demande une modification de l'ODJ pour permettre à M. CHERET, représentant de la région, d'assister à la présentation du budget 2022. Monsieur le proviseur propose que l'exercice du budget soit déplacé en point 2.

Proposition de modification de l'ODJ amendé acceptée à l'unanimité (22 votants = 22 voix pour).

Ainsi l'ODJ modifié suivra l'ordre suivant :

1. Présentation des PV des précédents CA
2. Présentation du budget 2022
3. Projets
4. Projet d'évaluation
5. Exercice du budget 2021
6. Questions diverses :

Au nombre de 3, elles concernent :

- le dispositif du pass' culture
- l'initiative « Elles bougent pour l'orientation » (association qui a pour but d'intégrer davantage de filles dans les carrières scientifiques et techniques).
- les informations publiées par le CDI sur Pronote : la quantité d'infos publiées sur Pronote par les documentalistes nuit à l'information d'autres sources. Ne pourrait-il pas être envisagé une lettre d'info, sur inscription seulement ?

RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

• DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. ROTTIER explique que cinq séances du Conseil d'Administration sont d'ores et déjà programmées pour cette année 2021/2022. Comme chaque année, le Président souhaite que les secrétaires de séances soient désignés à l'avance. Il demande donc aux administrateurs d'exprimer leurs candidatures. La liste des secrétaires de séances est ainsi établie comme suit.

- C.A. n°1 du 19/10/2021 (installation) : **M. NUSSBAUMER** (représentant FCPE des parents d'élèves)
- C.A. n°2 fin novembre 2021 (budget) : **Mme AUGIER** (représentante des professeurs)
- C.A. n°3 début février 2022 (dgh) : **M. MINVIELLE** (représentant des élèves)
- C.A. n°4 mi-avril 2022 (compte financier) : **M. ROUÉ** (Gestionnaire de l'établissement)
- C.A. n°5 fin juin ou début juillet 2022 (rentrée 2022) : **M. DANÉ** (représentant des professeurs)

1. PRÉSENTATION DES P.V. DES CONSEILS D'ADMINISTRATION N°1 DU 30 SEPTEMBRE et N° 2 DU 19 OCTOBRE 2021

Passage au vote ; les 2 procès-verbaux, qui avaient été diffusés par mail aux membres du CA, sont **acceptés à l'unanimité de 22 voix.**

5. BUDGET 2022 : ELABORATION DU BUDGET PREVISIONNEL (fourni en annexe).

Le détail du budget a été transmis par mail par M. Roué à l'ensemble des membres du CA.

- *Présentation détaillée par M. Roué du budget prévisionnel pour l'année civile de janvier à décembre 2022 (voir rapport joint en annexe 1).*

Questions et remarques

- Sur les ressources propres

Mme Bouchemal-Mbiguino demande comment les ressources du service SRH (Restauration et Hébergement) sont affectées en administration et logistique ? Comment est effectué le calcul ?

Réponse de M. Roué : Il s'agit du résultat d'une application automatique des pourcentages et des tarifs appliqués par le conseil régional (nombre de commensaux multiplié par les tarifs appliqués par le CR).

Mme Bouchemal-Mbiguino souligne que les familles contribuent aux charges générales.

M. Rottier rappelle que cela est vrai dans tous les établissements.

Mme Bouchemal-Mbiguino tient à dire que cela dépend des régions.

M. Rottier conclut que la restauration revient à la collectivité régionale.

M. Cheret apporte quelques précisions : il n'y a pas eu d'augmentation des frais de restauration au cours des 4 dernières années. Les fluides sont attribués suite à une expertise régionale ; des enveloppes complémentaires éventuelles peuvent être allouées à des établissements qui auraient des charges supplémentaires. Le Lycée Louis Barthou avait un retard sur la dotation globale de fonctionnement

Aujourd'hui on a une dotation plus en adéquation avec les besoins réels. M. Cheret souligne la gestion vertueuse du lycée. Malgré cela, le fonds de réserve est moins important : de 28 jours d'autonomie, on passe à 20 jours à cause de la facture de gaz.

M. Rottier explique que l'arrivée de la licence PPPE au sein du lycée a impliqué que l'on ajoute une ligne dans le budget : a été créée une ligne à 10 euros (symbolique).

- Sur la ligne ouverte pour la licence PPPE

Mme Casenave revient sur la ligne PPPE : alors que le lycée abrite cette formation, qui dépend de l'UPPA, le lycée ne reçoit aucune subvention. Or les étudiants de Licence 1 sont là à 75% du temps, ce qui engendre un coût sur le fonds de l'établissement, sans compensation financière.

M. Rottier explique que la ligne qui a été créée l'a été justement pour identifier le coût du fonctionnement de cette formation : cela dépend normalement du BOP 150 enseignement supérieur. Or le Rectorat ne gère pas le BOP 150 (budget opérationnel de programme). Le seul interlocuteur est l'université, et le débat est en cours. Il s'agit d'un dispositif expérimental qui a besoin de temps pour trouver sa stabilité. Dans un premier temps il s'agit simplement de poser son existence ; quand on pourra être plus fin sur le suivi des dépenses, le lycée mettra en place un budget. C'est une manière de dialoguer avec l'ensemble des financeurs dans un premier temps.

M. Cheret exprime le fait que le Conseil Régional est favorable à cette initiative, mais regrette que l'État n'ait pas sollicité la collectivité de rattachement sur les conséquences. Les charges fixes n'ont certes pas beaucoup évolué, mais il s'agit pour l'instant d'un transfert de charges. Le phénomène est encore marginal mais il faut réfléchir à l'après.

M. Seimbille en appelle la communauté à la vigilance. Il rappelle le problème des inscriptions des élèves de CPGE qui paient comme les étudiants de l'université sans aucun retour. Il est difficile avec un tel passif de faire confiance à l'université. On demande beaucoup à la Région mais rien à l'Etat.

- Sur l'augmentation de 3% de la cantine

M. Seimbille rappelle que pendant 6 ans les prix des repas ont été bloqués malgré une inflation. Les 3% d'augmentation de cette année sont très loin de l'inflation réelle des denrées : de fait on comprime le prix des dépenses. Ainsi, le volume du pain a été divisé par 3 en 20 ans. Globalement, la quantité et la qualité ont diminué. L'inflation existe mais elle est cachée. M. Seimbille fait part de son inquiétude pour les internes et internes-externés.

M. Cheret à conscience qu'on a atteint un seuil critique : l'exercice est trop ténu. La Région s'est emparée de la question, car les enjeux sont importants pour la collectivité et pour les familles. Depuis 12 ans, il y a une expérimentation dans 12 établissements de la région pour restaurer le panier alimentaire. Une réflexion a été menée. La problématique est claire : dès qu'on met 10 centimes en plus, c'est entre 10 et 13 millions d'euros.

M. Rottier explique qu'une initiative se développe : des structures de mutualisation sont nées, c'est-à-dire des groupements d'achats organisés différemment avec d'autres établissements. Les intendants les coordonnent. C'est une charge de travail supplémentaire pour ces derniers, mais qui permet de baisser le coût des produits.

M. Doumeng intervient pour expliquer qu'il a d'ailleurs participé à une réunion la veille, pour choisir tous les produits bio qui vont être validés pour dans 2 ans.

Mme Bouchemal-Mbiguino revient sur la question de l'inflation des denrées alimentaires. L'augmentation de 3% est supérieure à l'inflation de 0,6 points, ce qui a des conséquences sur les familles, et les met en difficulté.

M. Cheret tient à rappeler qu'il n'y a pas eu d'augmentation sur 4 ans. C'est un choix politique. La collectivité est encore capable d'améliorer les choses, mais il rappelle que le prix unitaire du repas à charge des familles est de 2,81 euros, alors que son coût réel s'élève à 9 euros pour la collectivité (avec les fluides, la main d'œuvre, etc.). Sur les 10 dernières années l'augmentation a été inférieure à l'inflation cumulée.

Mme Bouchemal-Mbiguino rappelle que la période est compliquée pour les familles, et critique le fait que cette augmentation ait été imposée du jour au lendemain.

M. Rottier conclut en disant que l'établissement ne fait qu'appliquer.

- **Sur les projets pédagogiques (Service AP)**

M. Rottier tient à affirmer que c'est un choix politique de soutenir les équipes dans les projets. Il adresse ses remerciements à Mme. Ertauran-Vérité, qui fournit un gros travail.

Questions et remarques

- Sur les dépenses énergétiques

M. Dané s'interroge sur les dépenses énergétiques : il y a-t-il eu une réflexion entamée sur les économies d'énergies (isolations thermiques, compléments d'isolation ou développement de capacités autonomes de fourniture d'énergies : les toitures fournissent une surface intéressante pour du photovoltaïque par exemple ?)

M. Rottier répond que sur ces aspects les établissements publics ne gèrent pas. Ces questions ont été évoquées avec les membres de la SEPA (mandataire du Conseil Régional). Cela dépendra des moyens, car ces équipements coûtent cher. Depuis quelques années l'accent a été mis sur l'accessibilité des infrastructures : beaucoup de travaux ont été engagés. Sur les questions écologiques il y a des dialogues mais pas encore de projets aboutis. La priorité pour l'instant est l'internat, dont il faut améliorer les qualités de l'accueil.

M. Cheret souligne que dans le cadre des restructurations lourdes, une attention est désormais portée à l'isolation. Le patrimoine immobilier est une passoire énergétique...Les travaux ont déjà permis de faire 12 millions d'économies de dépenses énergétiques sur la région Nouvelle Aquitaine. Quant au photovoltaïque, le problème est que les collectivités territoriales ne sont pas toujours éligibles au tarif réglementé. En tout cas il est certain qu'il faut que les bâtiments publics soient amenés à participer à ces efforts.

19h20 : Paul ANSQUER (représentant étudiant) quitte la séance.

21 votants.

Suite des questions et remarques

- Sur le pass' culture

M. Nussbaumer pose une question sur le pass' culture : l'apport de recettes pour l'établissement sera de 30000 euros à peu près ; comment cette somme va-t-elle être intégrée dans le budget ?

M. Rottier explique que pour l'instant il ne s'agit que d'annonces nationales qui n'ont pas vu l'aboutissement de décisions académiques.

M. Roué explique qu'il s'agira quoi qu'il en soit d'un financement spécifique, qui sera fléché et fera l'objet d'une DBM pour information, le cas échéant.

M. Rottier en profite pour annoncer une bonne nouvelle : le dispositif des Cordées de la Réussite avait un budget non dépensé, qui a pu être remonté

- Sur les frais postaux et téléphoniques

M. Dané demande si une réflexion a été menée sur comment utiliser des moyens techniques pour diminuer les coûts. Il s'interroge notamment sur le montant consacré à l'affranchissement et au téléphone : les technologies numériques sont-elles mises à profit pleinement ?

M. Roué confirme que le volume budgétaire lié à la téléphonie baisse (point positif). Concernant l'affranchissement, la dépense n'est pas tant liée aux envois postaux qu'aux services associés. Mais il est indéniable que l'on est entré dans une nouvelle ère, et qu'il y a une baisse du volume et donc des coûts de l'envoi postal classique.

M. Boucheta rajoute qu'il n'y a plus d'envoi de bulletins. Mais certains courriers doivent toujours être envoyés au format papier.

- Sur les dépenses énergétiques

M. Rietsch revient sur la question thermique : si les périodes froides sont un problème, il en est de même pour les périodes chaudes aussi.

M. Rottier explique qu'un travail est en cours (il rappelle la création du mur végétalisé sur la façade sud). Prochainement il va y avoir des travaux sur le bâtiment G. L'action est prévue aux vacances de février.

M. Dané demande la nature des travaux.

M. Ertauran -Vérité explique que les fenêtres vont être changées de manière étalée sur les vacances. Les vitres vont être équipées pour réfléchir la chaleur.

M. Rottier suggère d'associer les élèves de SI à cette réflexion.

M. Minvielle en profite pour dire que ce serait l'occasion d'y associer également les éco-délégués.

Passage au vote sur le budget en 2 temps :

- 1) vote d'adoption du budget 2022 tel qu'il a été présenté ; 21 votants = 19 voix pour / 2 abstentions.
- 2) vote sur l'autorisation donnée à M. le Proviseur de signer toute(s) commande(s), marché(s)/ marchés conventionné(s) inscrits dans le budget prévisionnel 2022 dont l'incidence financière est annuelle, dans les limites des crédits ouverts au budget 2022.

Vote favorable à l'unanimité : 21 votants = 21 voix pour.

- 3) Passage au vote sur le RI du SRH : 21 votants = 19 voix pour / 2 abstentions.

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU – PROJET D'ETABLISSEMENT

2.PROJETS ET ACTIONS

19h31 : départ de M. Cheret

20 votants

Mme Bouchemal-Mbiguino trouve que les 400 euros demandés aux familles dont les enfants participent à Euromad représentent un coût élevé. Qu'en est-il de l'hébergement en famille pour réduire les coûts ? Cela avait été présenté comme une possibilité.

M. Rottier rappelle que la réalisation de ce projet est prévue à la fin du mois d'avril. Le budget sera de fait encore amené à évoluer. Il y avait une incertitude sur la possibilité de l'hébergement en famille : le

budget avait été volontairement gonflé pour ne pas avoir à représenter le projet si jamais les modalités d'hébergement changeaient. L'idée était de présenter un projet cohérent d'un point de vue budgétaire. Mais il est évident que le souhait est de baisser au maximum le coût pour les familles. La vraie question est de changer d'échelle pour ouvrir à plus d'élèves.

M. Serena tient à préciser que le projet a un but pédagogique précis. Les organisateurs sont soucieux des dépenses mais ils sont tributaires de beaucoup de contraintes.

Mme Bouchemal-Mbiguino fait part de son inquiétude : un enfant qui ferait spé LCA et HGGSP serait amené à faire 2 voyages dans l'année, avec des budgets conséquents.

M. Rottier rappelle la règle : toutes les sorties payantes sont facultatives ; il ne s'agit que de compléments de la formation.

M. Guilhaumaud rappelle qu'avant le COVID on avait même défini une règle spécifiant qu'un élève n'avait pas le droit de participer à 2 voyages dans l'année.

Romain Minvielle confirme à Mme Bouchemal-Mbiguino qu'un élève peut bien sûr refuser de participer. Il exprime l'inquiétude des élèves par rapport aux cours manqués.

M. Rottier rebondit sur cette remarque : c'est en effet une vraie préoccupation que de suivre les cours dans le contexte de réforme du lycée.

M. Rietsch demande si les précautions par rapport au COVID sont bien prises dans le cadre de ces projets de voyage.

Mme Ertauran-Vérité explique que c'est un critère de choix des prestataires.

Mme Casenave pose la question du passe sanitaire : est-il exigible ?

M. Rottier rappelle que les sorties se font sur la base du volontariat, et que le passe sanitaire n'est donc pas obligatoire. En revanche le lycée applique les règles de la structure d'accueil.

Romain Minvielle ajoute, par rapport au montant financier à la charge des familles, qu'il a eu une conversation la veille avec la co-présidente de la MDL, pour discuter de la possibilité de prendre en charge une partie des dépenses.

M. Rottier explique que cette contribution éventuelle ne peut être prise en compte dans le budget. Elle ne pourra venir qu'après coup.

Passage au vote sur les projets : vote favorable à l'unanimité (20 votants = 20 voix pour).

Passage au vote sur les conventions (passage au vote global) : vote favorable à l'unanimité (20 votants = 20 voix pour).

M. Rottier prend la parole pour apporter une précision sur la convention avec Ecrinome. L'existence de la convention avec cette école fait suite à l'organisation des concours dans l'enceinte du lycée. Si le lycée n'organisait pas ces concours, les étudiants devraient se délocaliser pour les passer. Or c'est beaucoup plus confortable pour les étudiants de passer les épreuves sur place.

M. Boucheta ajoute que cette année les concours auront lieu pendant les vacances de Pâques, de sorte que l'organisation en sera favorisée.

3. PROJET D'ÉVALUATION (joint en annexe ; actualisé DEMC)

M. Rottier explique qu'il y aura encore des évolutions à venir, portées sans doute par une réflexion collective. Notamment la question du nombre de trimestres significatifs pour l'évaluation sera discutée.

Questions et remarques :

M. Serena s'interroge : est-ce que des règles nouvelles ont été transmises à l'établissement ?

M. Rottier répond qu'aucune information au sujet du projet d'évaluation n'a été apportée à ce jour par les autorités académiques.

4. BUDGET 2021 – DBM pour information et pour vote (voir annexe 2)

Questions et remarques

DBM pour vote :

M. Seimbille regrette que le budget viabilisation mette le fonds de roulement dans le rouge. Il espère que ce budget ne sera pas dépensé. Il rappelle que 20 jours de fonds de roulement est un seuil critique.

M. Rottier rappelle que M. Roué est très attentif par rapport à la santé de l'établissement et à la sécurité financière. Certes, 20 jours est un seuil critique mais on ne peut pas tout arrêter. Le lycée est en dialogue avec la collectivité, et un accompagnement a lieu. L'établissement n'a pas vocation à thésauriser.

M. Seimbille tient à féliciter M. Roué pour son budget clair et lisible.

DBM pour information :

Sur la mention STI2D dans le tableau

M. Serena s'interroge sur la mention « STI2D » dans le tableau, alors que la formation n'est pas présente au lycée.

M. Roué explique qu'il s'agit de l'identification faite par la région de la SI.

M. Dané demande la rectification sur le document en interne, comme ce n'est pas une filière existante au lycée, par souci de clarté.

M. Roué prend note de cette demande de modification.

Passage au vote sur le budget 2021 : vote favorable à l'unanimité (20 votants = 20 voix pour).

Passage au vote pour la convention Otis : vote favorable à l'unanimité (20 votants = 20 voix pour).

6. Questions diverses : réponses de M. Rottier

Pass' culture : la question se pose de l'intégration de ces volumes financiers dans le budget 2022 : il sera intégré après. On ne sait pas encore comment les enseignants vont se saisir de ce dispositif, car le décret est récent (il n'y a pas encore de dynamique). La référente culture du lycée, Mme Juvanon-Duvachat, a été mise en liaison.

« **Elles bougent pour l'orientation** » : plusieurs actions sont engagées autour de l'entrepreneuriat au féminin ; en fonction des sollicitations sur l'orientation. Il existait à Barthou « les vendredis de l'orientation », remplacés par le nouveau dispositif « Les deux semaines de de l'orientation » (1^{ère} semaine avant Noël / 2^{ème} pendant les épreuves des spécialités de terminale). Les actions sont implantées dans le tissu économique local.

Questions et remarques :

Romain Minvielle rappelle que l'orientation fait pleinement partie des compétences du CVL. Il se saisit de cette question et est preneur de projets et de partenariats.

Mme Casenave souligne que les élèves sont demandeurs de contacts avec des professionnels mais aussi avec des étudiants. Cela leur permet de construire leur projet, car ce retour d'expérience est précieux.

M. Rottier se dit très favorable : c'est par ces différents dispositifs que l'on recrée du lien.

Mme Casenave rappelle que le mardi 30 novembre 2021 aura lieu une rencontre entre des entrepreneurs et des élèves de STMG.

- Communication du CDI sur Pronote.

M. Rottier lit la réponse des documentalistes : il y a eu 12 messages depuis septembre (moyenne de 4 par mois). Un mail contient une seule information par souci de clarté.

Questions et remarques :

M. Nussbaumer tient à dire que cette remontée des parents n'avait pas pour but de vexer les documentalistes. Elle se fait juste l'écho des ressentis des parents et de certains élèves. Selon lui 1 message pour 1 info n'est pas un choix pertinent.

Romain Minvielle confirme avoir eu le même écho lors de la réunion du CVL. Une question se pose : est-ce vraiment plus utile d'en mettre plus en un ? La piste de la liste de diffusion est peut-être à envisager.

Selon M. Rottier une réflexion doit être menée sur la modalité la plus appropriée. La problématique est compliquée, et il est difficile de trouver un modèle.

M. Dané remarque que la discussion est révélatrice d'une difficulté par rapport à la communication : la réflexion est en effet délicate, et se pose l'enjeu de l'efficacité. Nous sommes dans une culture de la communication. Une réponse au problème se trouve peut-être dans la sobriété numérique.

M. Serena tient à nuancer la remontée faite : un mail par semaine n'est pas excessif. D'ailleurs ces envois se justifient souvent en raison de l'actualité. Les documentalistes font leur métier de transmission.

M. Rottier s'interroge : peut-on aider chacun à ce que l'information pertinente soit saisie tout de suite ? en fonction des cibles le média le plus adapté est différent.

M. Nussbaumer demande le taux de lecture des messages Pronote par les parents.

M. Boucheta répond que le taux est assez faible. Il y a un grand écart entre le visionnage des notes et celui des discussions.

Enfin, M. Rietsch demande où se trouvent les défibrillateurs.

M. Roué l'informe qu'il y en a deux : un en face de la salle des profs, dans le bâtiment administratif, et un en face de l'infirmerie, au rez-de-chaussée du bâtiment H.

M. Rottier ayant eu confirmation de l'assistance qu'il n'y avait plus de remarques ni de questions, la séance est levée.

Clôture de la séance à 20h37.

Budget 2022

Elaboration du budget prévisionnel

Présentation au Conseil d'Administration
25 novembre 2021

- ANNEXE 1 -



Eric **ROTTIER**, Proviseur du Lycée Louis Barthou
Sébastien **ROUE**, Gestionnaire-Agent comptable

Budget 2022

Elaboration du budget prévisionnel

SOMMAIRE

1. Les principes
2. La structure
3. Les recettes : 2 595 461,48 €
 - le contexte
 - l'analyse
4. Les dépenses : 2 595 461,48 €
 - les contraintes
 - l'analyse
5. Conclusion

Les principes budgétaires

TITRE 2 de l'instruction codificatrice M9.6 (2.1.)

Conformément à l'article 7 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP),

le budget d'un **Etablissement Public Local d'Enseignement**
est **l'acte** par lequel sont
prévues et autorisées les dépenses et les recettes d'un exercice.

Le budget des EPLE est soumis aux grands principes généraux du droit budgétaire prévus à la fois par la loi organique relative aux lois de finances et par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 précité :

- **annualité**, sur une année
- **unité**, y figure toutes les dépenses et les recettes
- **universalité**, y sont décrits tous les produits et toutes les charges sans compensation
- **spécialité**, crédits ouverts au budget d'un exercice à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services.
- **sincérité** du budget par **l'équilibre réel.**

Le vote et l'approbation du budget

Article 2.1.3.2. de l'instruction codificatrice M9.6 - Code Éducation L421-11

Le budget est présenté au conseil d'administration (CA)
par **services** qui sont l'unité de vote.

Dans le respect du principe de l'unité budgétaire, le budget est adopté par un vote unique. Le vote du conseil d'administration porte donc sur la totalité du budget et non sur la répartition des crédits ouverts par service.

Toutefois des éléments de détail **par domaines et activités** permettront d'éclairer le CA sur la destination de la dépense et l'origine des ressources de l'établissement.

Jeudi 25 novembre 2021

Budget 2022

Elaboration du budget prévisionnel

SOMMAIRE

1. Les principes
2. **La structure**
3. Les recettes
 - le contexte
 - l'analyse
4. Les dépenses
 - les contraintes
 - l'analyse
5. Récapitulatif / Vote

La contexture du budget (2.1.2.1.)

Le budget de l'établissement comprend :

- une section de fonctionnement
- et une section **d'investissement**

Conformément au point III de l'article R421-58 du code de l'éducation,
la section de fonctionnement retrace les **RESSOURCES** et les **DÉPENSES**
du service général et des services spéciaux (2.1.2.1.2)

L'individualisation prévue des dépenses et des recettes du service général s'effectue au sein des trois services codifiés :

AP – Activités pédagogiques

VE – Vie de l'élève

ALO – Administration et logistique

Des services spéciaux retracent en recettes et en dépenses les activités annexes mises en œuvre par l'établissement.

BN – Bourses Nationales

SRH : service de restauration et d'hébergement

Le budget : la section de fonctionnement

La RCBC depuis janvier 2013, en résumé

- Trois services généraux :
 - **Activités Pédagogiques (AP)**
 - **Administration & logistique (ALO)**
 - **Vie de l'élève (VE)**

- Des services spéciaux
 - Un service spécial prédéfini : **les bourses nationales**

 - Un service spécial d'opportunité : **la restauration et l'hébergement**

Le détail

Trois services généraux

-Activités Pédagogiques (AP)

- FORMATIONS REGLEMENTAIRES
- PROJET D'ETABLISSEMENT
- REPROGRAPHIE
- SORTIES
- VOYAGES

-Administration & logistique (ALO)

- LOGISTIQUE ADMINISTRATIVE
- MAINTENANCE SECURITE-CONTRATS
- VIABILISATIONS
- ENTRETIEN
- OPERATIONS SPECIFIQUES (AMORTISSEMENTS)

-Vie de l'élève (VE)

- Fonds social lycéen et collégien
- FVL Fonds de vie lycéenne
- AIDE REGIONALE SHR
- Rémunérations et charges AED
- PROJET D'ETABLISSEMENT

Des services spéciaux

- Service de Restauration et l'Hébergement (SRH)

- CONTRIBUTION SRH AUX CHARGES FONCTIONNEMENT ALO
- DENREES ALIMENTAIRES
- REVERSEMENT A COLLECTIVITE

- Bourses nationales : (BN)

Jeudi 25 novembre 2021

Budget 2022

POINTS DE VIGILANCE

Elaboration du budget prévisionnel

Si les moyens sont globalement prévus à la hausse (+6%), la construction de ce budget 2022 comporte des points de vigilance :

- ✓ **Service AP** : les encaissements de **la taxe d'apprentissage** 2022 sont prévus à un montant faible (6000 €) car la campagne a **perdu en stabilité**.
- ✓ **Service ALO** : un effort important est apporté aux énergies et aux dépenses d'hygiène et d'entretien pour faire face à la **forte hausse des tarifs énergétiques** et au volume encore important des **dépenses sanitaires**.
- ✓ **Service SRH/ALO** : prévu à la hausse par l'effet de l'augmentation globale du nombre d'élèves, le service SRH reste **exposé aux aléas** de l'actualité (protocole sanitaire, aménagements liés au plan de continuité pédagogique). Les ressources de ce service ont un impact direct sur les moyens attribués au budget général de fonctionnement (ALO). Les éventuelles perturbations sur les recettes SRH peuvent fortement bouleverser l'ensemble de l'équilibre budgétaire
- ✓ **Les fonds propres** de l'établissement sont **sollicités** pour équilibrer ce budget qui prévoit des moyens pour accompagner les projets de voyages (7500€).

Le Budget 2022 en résumé

DEPENSES / RECETTES				
	2022		RAPPEL 2021	
Activité pédagogique	320 042,27 €	12%	203 537,92 €	8%
Vie de l'élève	313 901,85 €	12%	330 805,74 €	14%
Administration et logistique	619 542,93 €	24%	607 099,98 €	25%
Restauration et hébergement	1 006 274,43 €	39%	947 878,48 €	39%
Bourses nationales	325 000,00 €	13%	325 000,00 €	13%
Opérations en capital	10 700,00 €	0,4%	32 000,00 €	1%
TOTAL	2 595 461,48 €		2 446 322,12 €	

← + 6%

Jeudi 25 novembre 2021

Budget 2022

Elaboration du budget prévisionnel

SOMMAIRE

1. Les principes
2. La structure
3. **Les recettes : 2 595 461,48€**
 - le contexte
 - l'analyse
4. Les dépenses
 - les contraintes
 - l'analyse
5. Résultat et fonds de roulement

Les recettes

Les moyens à notre disposition :

Une dotation régionale 2022 :

de **438164 €** soit une augmentation de la dotation de **24802 €** (soit + **6%**) par rapport à la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 de **413362 €**.

Le mode de calcul et les critères restent inchangés. L'établissement est concerné par une variation de DGF en hausse de 6 %. La variation de la DGF régionale attribuée aux lycées est plafonnée selon des règles déterminées et en fonction du fonds de roulement de l'établissement : jours de FDR au 31/12/20, 33 jours. Compte tenu de cette donnée, l'établissement est considéré comme présentant une fragilité financière.

Un fonds de roulement au 31 décembre 2020 de 171834,02 € - diminué de 23000 € proposés en 2021 en prélèvements - autorise 28 jours de fonctionnement.

Des ressources propres principalement composées **des contributions Familles** : 40% des recettes totales, soit 1 047 835,93 € (frais scolaires et participations aux sorties et voyages)

Une dotation Etat-LOLF, basée uniquement sur les reliquats (7135,47 €), compte tenu de la diminution continue constatée (12 000€ en 2018, 9 600€ en 2019, puis 6912 € en 2020 et 2021)

Une dotation Etat-fonds sociaux : après une dotation à 0 € en 2021, il est prévu de se baser uniquement sur les reliquats de 9904,15 € pour 2022.

Une taxe d'apprentissage qui se réduit considérablement depuis 2016 et implique de diminuer les attendus à 6000 € (5496,35 € perçus en 2021, 10646,32 € en 2020, 23 309€ en 2019, 19396€ en 2018, 20260€ en 2017)

Autres ressources : les soutiens apportés par l'OFAJ à nos projets de voyages sont inscrits au budget (6070 €)

Les origines des financements

	REGION		ETAT		RESSOURCES PROPRES		AUTRES		TOTAL RECETTES
	(DGF + SUBVENTIONS)		(PAIE AED, BOURSES, LOLF, FONDS SOCIAUX)		(FAMILLES, COMMENSAUX, CONTRIBUTION SRH)		(T.A, OFAJ)		
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Activité pédagogique	166 979 €	141 499 €	33 745 €	12 855 €	107 249 €	26 575 €	12 070 €	22 609 €	320 042,27 €
Vie de l'élève	24 000 €	24 000 €	289 902 €	306 806 €					313 901,85 €
Administration et logistique	328 129 €	316 862 €			291 414 €	290 238 €			619 542,93 €
Restauration et hébergement					1 006 274 €	947 878 €			1 006 274,43 €
Bourses nationales			325 000 €	325 000 €					325 000,00 €
Opérations en capital	10 700 €	32 000 €							10 700,00 €
TOTAL FINANCEMENTS	529 807 €	514 361 €	648 647 €	644 661 €	1 404 938 €	1 264 691 €	12 070 €	22 609 €	2 595 461,48 €
En % du total des recettes	20,4%	21,0%	25,0%	26,4%	54,1%	51,7%	0,5%	0,9%	

Les moyens à notre disposition :

La dotation globale de fonctionnement :

La réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) renforce l'autonomie du lycée en lui permettant de mener une véritable politique budgétaire en cohérence avec son projet d'établissement.

Pour illustrer concrètement cette évolution, la ventilation de la dotation 2022 du Conseil Régional a été effectuée entre les différents services du budget selon les choix et priorités fixés par le chef d'établissement.

La dotation de 438164 € a ainsi été répartie de la façon suivante :

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	Ex.2022	
	438164,00 €	
Répartition	en €	en %
Activité pédagogique	110 726,19 €	25%
Vie de l'élève	1 500,00 €	0,34%
Administration et logistique	325937,81 €	74%

A noter : La répartition de la DGF 2022 confirme l'apport de moyens prévus au service AP (25 % de la DGF contre 24% en 2021 et 23% en 2020).

Jeudi 25 novembre 2021

Budget 2022

Elaboration du budget prévisionnel

SOMMAIRE

1. Les principes
2. La structure
3. Les recettes
 - le contexte
 - l'analyse
4. **Les dépenses : 2 595 461,48€**
 - les contraintes
 - l'analyse
5. Résultat et fonds de roulement

LE SERVICE AP

↘ 320042,27 € ont été prévus au service AP (soit 12 % du budget)

Ce service est principalement financé (52%) par la collectivité de rattachement. On y retrouve 25% de la DGF régionale (pourcentage stable) et également de multiples subventions concernant l'achat équipements (audiovisuels, vidéoprojections, STI2D..), le soutien aux projets et les acquisitions de manuels.

Les familles, à travers leurs participations aux nombreux projets de sorties et voyages, représentent la deuxième source de financement (31%) de ce service AP.

Les crédits d'Etat (LOLF et spécifiques) centrés sur le soutien aux projets contribuent aux recettes du service AP, à hauteur de 10%.

Ces moyens en forte hausse (+57% p/r à 2021) sont répartis selon une politique d'établissement qui prévoit :

- ☞ **Un maintien des moyens pédagogiques pour 2022** compte tenu du volume de dépenses constatée et des besoins exprimés par les disciplines (formations réglementaires)
- ☞ **Un appui des actions liées au projet d'établissement** : regroupement des actions et projets spécifiques, 23072,53 € réintégrés pour les projets Cordées de la réussite, 7135,47 € de reliquats LOLF pour accompagner les projets locaux, renfort important des moyens liées aux ressources numériques.
- ☞ **Un soutien de 7500 € (prélèvement sur fonds propres)** est prévu pour financer la part accompagnateurs des nombreux projets de voyages prévus cette année.
- ☞ **Un maintien des moyens prévus au poste budgétaire Reprographie** qui demeure préoccupant (niveau encore très important des volumes et des coûts). Désormais, 34560 € de la DGF (27015 € en 2021, 16871 € en 2020) viennent financer les frais de reprographie (location, maintenance, papier).

Les moyens – Service AP (page 1 sur 3)

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022				RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution
DOMAINE	ACTIONS	MONTANT			ORIGINE FINANCEME NT	DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT	
FORMATIONS REGLEMENTAIRES	2ND DEGRE - ENSGT GENERAL	16 600,00 €	16 600,00 €	0,00 €	REGION		DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	54 000,00 €	60 000,00 €	-6 000,00 €
	CDI - ABONNEMENTS	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €						
	CDI - OUVRAGES	4 250,00 €	4 250,00 €	0,00 €						
	ORIENTATION	650,00 €	650,00 €	0,00 €						
	CPGE	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €						
	FOURNITURES COMMUNES	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €						
	MAINTENANCE PEDAGOGIQUE	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €						
	SERIE TECHNOLOGIQUE	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	TAXE APPRENTISS AGE		TAXE D'APPRENTISSAGE	6 000,00 €	13 544,19 €	-7 544,19 €
	Droits de reprographie	3 136,65 €	2 966,70 €	169,95 €	ETAT	CREDITS ACTIONS PEDAGOGIQUES	Droits de reprographie	3 136,65 €	2 966,70 €	169,95 €
	MANUELS SCOLAIRES - REASSORT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	REGION	SUBV ACTIONS PEDAGOGIQUES	MANUELS SCOLAIRES - REASSORT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
	MATERIELS AUDIOVISUELS	10 437,70 €	0,00 €	10 437,70 €			MATERIELS AUDIOVISUELS	10 437,70 €	0,00 €	10 437,70 €
	MATERIELS STI2D	3 289,00 €	0,00 €	3 289,00 €			MATERIELS STI2D	3 289,00 €	0,00 €	3 289,00 €
	TRANSPORT EPS	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €			TRANSPORT EPS	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
	EQUIPEMENTS VIDEOPROJECTEUR S	11 460,73 €		11 460,73 €			SUBVENTION VIDEOPROJECTEURS	11 460,73 €		11 460,73 €

Les moyens – Service AP (page 2 sur 3)

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022				RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution
DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT	DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT	
PROJET D'ETABLISSEMENT	2ND CYCLE	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	REGION		DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	14 654,19 €	11 644,19 €	3 010,00 €
	CPGE-ENS SUPERIEUR	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €						
	LICENCE PPPE	10,00 €	0,00 €	10,00 €						
	DEPLA 2ND CYCLE	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €						
	DEPLA CPGE	2 044,19 €	2 044,19 €	0,00 €						
	DEPLA SVT 2ND CYCLE	300,00 €	300,00 €	0,00 €						
	DEPLACPGE SVT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €						
	RESSOURCES NUMERIQUES	4 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €						
	ACCUEIL INTERVENANT EXTERIEURS ET AUTRES	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €						
	PROJET OU MATERIEL PEDAGOGIQUE	600,00 €	600,00 €	0,00 €						
REPROGRAPHIE	LOCATION COPIEUR	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	REGION		DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	40 560,00 €	27 015,81 €	13 544,19 €
	COUT COPIE	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €						
	PAPIER	5 560,00 €	5 560,00 €	0,00 €						

Les moyens – Service AP (page 3 sur 3)

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022				RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution
DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT	DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT	
SORTIES PEDAGOGIQUES	SORTIES PEDAGOGIQUES	11 516,00 €	10 500,00 €	1 016,00 €	FAMILLES	SORTIES PEDAGOGIQUES	SORTIES PEDAGOGIQUES	10 004,00 €	10 500,00 €	-496,00 €
					REGION		DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 512,00 €	0,00 €	1 512,00 €
VOYAGES	VOYAGES SCOLAIRES	117 215,00 €	17 415,00 €	99 800,00 €	REGION	VOYAGES	PRELEVEMENT SUR FONDS PROPRES	7 500,00 €	1 340,00 €	6 160,00 €
							SUBV LIMBURG	2 320,00 €	0,00 €	2 320,00 €
							SUBV BERGISH GLADBASH	1 940,00 €	0,00 €	1 940,00 €
							SUBV RUSSIE	2 440,00 €	0,00 €	2 440,00 €
							SUBV GRECE	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €
					OFAJ	VOYAGES	SUBV BERGISH GLADBASH	2 953,00 €	0,00 €	2 953,00 €
							SUBV LIMBURG	3 117,00 €	0,00 €	3 117,00 €
FAMILLES	VOYAGES	VOYAGES SCOLAIRES	89 745,00 €	16 075,00 €	73 670,00 €					
TOTAL DU SERVICE AP		320 042,27 €	203 537,92 €	116 504,35 €	TOTAL DU SERVICE AP			320 042,27 €	203 537,92 €	116 504,35 €

Le service VE – Vie de l'élève

✚ 313901,85 € ont été prévus au service VE (soit 12 % du budget)

Le budget intègre [la masse salariale des personnels AED](#) (agents non titulaires de droit public).
279600 € sont prévus en dépenses et recettes.

Les crédits d'Etat sont donc logiquement la première source de financement de ce service VE

Les aides de la Région et les crédits sociaux Etat sont les autres ressources de ce service centré sur [les aides aux familles](#) mises en place dans l'établissement (fonds sociaux, aide à la restauration..).

L'aide à la restauration mise en place par la région est estimée à 22500 € (stable). Les estimations de dépenses correspondent aux ressources spécifiques prévues en recettes pour ce service. Le Conseil Régional confirme sa politique de soutien aux familles à travers l'aide à la restauration. Cette aide est considérée comme une charge pour le lycée car les frais scolaires réclamés aux familles sont diminués du montant de l'aide apportée.

Sont inclus les crédits d'Etat suivants :

- ☞ Fonds sociaux : le reliquat actuel est budgétisé (9904,15€)
- ☞ Fonds de vie lycéenne : reliquat / subvention rectorale (147,70€)

Les fonds propres et la DGF Lycée sont également mobilisés (1500€) pour soutenir [les projets liés à la santé et à la citoyenneté, à la vie lycéenne et aux actions à l'internat.](#)

Les moyens - Vie de l'élève

RECETTES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022				RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution
DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT	DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT	
AIDES	Fonds social lycéen et collégien	9 904,15 €	5 425,69 €	4 478,46 €	ETAT	AIDES	Fonds social lycéen et collégien	9 904,15 €	5 425,69 €	4 478,46 €
	Fonds de vie lycéenne	147,70 €	400,00 €	-252,30 €			Fonds de vie lycéenne	147,70 €	400,00 €	-252,30 €
	AIDE SHR	22 500,00 €	22 500,00 €	0,00 €	REGION	AIDES	AIDE SHR	22 500,00 €	22 500,00 €	0,00 €
PAIES AED	Assistants d'éducation (rém. et charges)	279 600,00 €	278 482,52 €	1 117,48 €	ETAT	REMU AED	Assistants d'éducation (rém. et charges)	279 600,00 €	278 482,52 €	1 117,48 €
	Dépenses administratives locales	250,00 €	425,00 €	-175,00 €			Dépenses administratives locales	250,00 €	425,00 €	-175,00 €
PROJET D'ETABLISSEMENT	CESC	500,00 €	500,00 €	0,00 €	REGION	PROJET D'ETABLISSEMENT	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
	INTERNAT	400,00 €	400,00 €	0,00 €						
	VIE LYCEENNE	600,00 €	600,00 €	0,00 €						
TOTAL DU SERVICE VE		313 901,85 €	308 733,21 €	5 168,64 €	TOTAL DU SERVICE VE			313 901,85 €	308 733,21 €	5 168,64 €

Le service ALO – Administration et Logistique

➤ **619 542,93 €** ont été prévus au service ALO (soit 24% du budget)

Ce service technique est financé principalement par la collectivité (Région). On y retrouve **74% de la dotation régionale (DGF)** : pourcentage stable.

Des recettes diverses (loyers, nuitées, accueils..) et la contribution du SRH complètent le financement de ce service.

A noter : **les recettes liées au service SRH présentent une part d'inconnue et d'incertitude** qu'il conviendra de gérer attentivement.

Apparaît aussi l'amortissement mis en œuvre en dépenses et en recettes (sans influence sur le fonds de roulement du lycée). Il constate l'amoindrissement de la valeur des éléments d'actif. Il permet de visualiser concrètement la perte subie annuellement par le patrimoine de l'établissement (principe de sincérité). 55000.00 € sont prévus en recettes (et en dépenses) pour cette opération de neutralisation d'amortissement.

De manière symétrique et équilibrée, les sommes prévues en recettes ont ensuite orienté les choix effectués en dépenses.

Les principales dépenses de ce service ALO regroupent les charges générales du lycée au niveau des fournitures, des énergies, des consommables, des frais d'affranchissements etc. **Le volume occupé par les contrats d'entretien, les frais de maintenance et les achats de produits d'entretien** a été à nouveau privilégié (208500 € prévus soit +1% p/r à 2021 et +21% p/r à 2020) : voir liste des contrats en annexe 1.

Les dépenses liées aux viabilisations (énergies) sont difficiles à prévoir mais la hausse annoncée du coût des énergies et des frais d'exploitation laissent présager **une augmentation importante des dépenses liées aux viabilisations** (280000 € sont prévus pour le gaz, l'électricité et l'exploitation du site, soit +7% p/r à 2021). En 2022, il est prévu une nouvelle maîtrise des consommations d'eau (25000 €).

Les moyens – Administration et Logistique

RECETTES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution
DOMAINE	ACTIONS		MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT		MONTANT		
LOGISTIQUE ADMINISTRATIVE	AFFRANCHISSEMENT	11 500,00 €	13 817,81 €	-2 317,81 €	REGION	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	325 937,81 €	311 862,00 €	14 075,81 €
	ASSURANCES	1 300,00 €	1 500,00 €	-200,00 €	DIVERS	RECETTES DIVERSES	2 500,00 €	6 500,00 €	-4 000,00 €
	CHARGES COURANTES DIVERSES	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	ACCUEILS	LOCATIONS, NUITEES, ACCUEIL CONCOURS	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €
	DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE	450,00 €	500,00 €	-50,00 €	SERVICE RESTAURATION	REVERSEMENT SRH	226 914,42 €	221 737,98 €	5 176,44 €
	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	4 000,00 €	4 500,00 €	-500,00 €					
	INFIRMERIE	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €					
	MATERIELS DIVERS	6 000,00 €	7 500,00 €	-1 500,00 €					
	RECEPTION-DEPLACEMENT	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €					
	REPROGRAPHIE	10 602,23 €	11 500,00 €	-897,77 €					
	TELEPHONE	8 500,00 €	9 500,00 €	-1 000,00 €					
MAINTENANCE SECURITE	ENTRETIEN CONTRATS SG	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €					
	ENTRETIEN CONTRATS SRH	51 000,00 €	50 555,79 €	444,21 €					
	MAINTENANCE SRH	10 500,00 €	10 500,00 €	0,00 €					
	MAINTENANCE SERV GAL	36 000,00 €	35 500,00 €	500,00 €					
	PRODUITS VETEMENTS SGAL	29 000,00 €	28 544,19 €	455,81 €					
	PRODUITS VETEMENTS SRH	17 000,00 €	16 682,19 €	317,81 €					
VIABILISATION	EAU	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €					
	EAU SRH	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €					
	ENERGIE SERV GAL	194 000,00 €	184 000,00 €	10 000,00 €					
	ENERGIE SRH	86 000,00 €	76 000,00 €	10 000,00 €					
ENTRETIEN	20201610RENOV LOGEMENT	2 190,70 €	5 000,00 €	-2 809,30 €	ENTRETIEN	20201610RENOV LOGEMENT	2 190,70 €	5 000,00 €	-2 809,30 €
Opérations spécifiques	Amortissement	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	OP-SPE	Neutralisation amortissement	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €
TOTAL SERVICE ALO		619 542,93 €	607 099,98 €	12 442,95 €	TOTAL SERVICE ALO		619 542,93 €	607 099,98 €	12 442,95 €

Le service SBN : Bourses nationales

↘ 325000 € ont été prévus au service SBN (soit 13% du budget)

Le service SBN s'autofinance en recettes au regard des dépenses effectives. Ce service annexe regroupe les crédits alloués aux bourses nationales versées par l'Etat. Le montant annuel a été ajusté pour mieux tenir compte des montants versés aux familles. Ce service n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice car il s'agit de ressources spécifiques de l'Etat.

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022		RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	
DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT	MONTANT	MONTANT		
Bourses nationales	BOURSES NATIONALES	325 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €	ETAT	BOURSES NATIONALES	325 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €
		325 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €			325 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €

Le service SRH – Service de restauration et d’hébergement

✎ 1 006 274,43 € ont été prévus au service SRH (soit 39 % du budget)

Le service SRH est, en recettes, assuré [par les contributions des usagers](#), tant de la restauration que de l’hébergement.

Les produits scolaires sont calculés en fonction des tarifs fixés par la Région, des effectifs et de leurs régimes (1/2 pension, internat, tickets unitaires). La fréquentation des commensaux est également prise en compte dans cette estimation de recettes.

La hausse prévue est liée à [l’augmentation des tarifs des abonnements et au nombre plus important d’élèves demi-pensionnaires, à la rentrée 2021 \(+16%\)](#) . Les prévisions de repas pris à l’unité sont stables (10000 repas).

La participation des familles aux charges de fonctionnement est de 32% pour les internes et 15% pour les commensaux et 1/2 pensionnaires. La participation pour la rémunération des personnels d’internat est de 22.50 %.

Inchangés depuis 2015, les tarifs 2022 liés à la restauration sont fixés par la Région et sont en [hausse de 3% en 2022](#). Les objectifs de qualité des menus des restaurations collectives (produits de qualité, locaux, bio) associés à l’augmentation croisée du coût des énergies et des denrées alimentaires expliquent la décision de la collectivité régionale.

A partir des recettes estimées, quatre postes majeurs de dépenses sont créés :

Achat de denrées : 546 448,26 € (54 % des dépenses du SRH)

Frais d’hébergement de nos élèves à l’internat du collège P.EMMANUEL : 6500 €

Charges de fonctionnement : 226 914,42 €

Reversement à la collectivité (pour la rémunération des personnels) : 226 411,75 €

A noter : [le crédit nourriture augmente de 8 % \(+41080,42 €\)](#) principalement en raison de l’augmentation des tarifs et des effectifs demi-pensionnaires. Cette donnée est essentielle car les [objectifs de qualité des produits](#) fixés par la loi Egalim imposent d’importantes marges de manœuvre financières.

Les moyens - Service de restauration et d'hébergement

DOMAINE	DEPENSES PREVISIONNELLES 2022		RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022		RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	
	ACTIONS	MONTANT	MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT	MONTANT	MONTANT		
Restauration et hébergement	Contribution entre services de l'étab.	226 914,42 €	221 737,98 €	5 176,44 €	PERSONNELS	COMMENSAUX	19 087,50 €	18 045,80 €	1 041,70 €
	Achats de denrées	546 448,26 €	505 367,84 €	41 080,42 €	FAMILLES	ELEVES AU FORFAIT	948 086,93 €	891 832,68 €	56 254,25 €
	REPAS EXTERIEURS ELEVES	6 500,00 €	7 500,00 €	-1 000,00 €	FAMILLES	ELEVES AU TICKET	39 100,00 €	38 000,00 €	1 100,00 €
	REVERSEMENT A COLLECTIVITE	226 411,75 €	213 272,66 €	13 139,09 €					
TOTAL SERVICE SRH	1 006 274,43 €	947 878,48 €	58 395,95 €		TOTAL SERVICE SRH	1 006 274,43 €	947 878,48 €	58 395,95 €	

Le service OPC– Opération en capital

↘ 10700 € ont été prévus au service OPC (soit 0,4 % du budget)

Le service OPC correspond aux investissements effectués par l'établissement.

Ces investissements concernent les éléments corporels et incorporels (financiers ou non) destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement.

Ces immobilisations ne se consomment pas par le premier usage.

Une immobilisation corporelle est un actif physique (bâtiment, véhicule, machine-outil...) ou un actif non monétaire sans substance physique (brevet, licence, droit ...).

En 2022, il s'agit de prévoir l'achat de matériels pour les Sciences-Physiques. La ligne budgétaire (10700 €) correspond au montant de la subvention régionale attribuée.

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022			RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution	RECETTES PREVISIONNELLES 2022		RAPPEL PREVISIONS 2021	Evolution
DOMAINE	ACTIONS	MONTANT	MONTANT		ORIGINE FINANCEMENT	MONTANT	MONTANT	
Opérations en capital	MATERIELS LABOS SC PHYS	10 700,00 €	32 000,00 €	-21 300,00 €	REGION	MATERIELS LABOS SC PHYS	10 700,00 €	32 000,00 € -21 300,00 €
TOTAL SERVICE OPC		10 700,00 €	32 000,00 €	-21 300,00 €	TOTAL SERVICE OPC		10 700,00 €	32 000,00 € -21 300,00 €

Le Budget 2022 en résumé

DEPENSES / RECETTES				
	2022		RAPPEL 2021	
Activité pédagogique	320 042,27 €	12%	203 537,92 €	8%
Vie de l'élève	313 901,85 €	12%	330 805,74 €	14%
Administration et logistique	619 542,93 €	24%	607 099,98 €	25%
Restauration et hébergement	1 006 274,43 €	39%	947 878,48 €	39%
Bourses nationales	325 000,00 €	13%	325 000,00 €	13%
Opérations en capital	10 700,00 €	0,4%	32 000,00 €	1%
TOTAL	2 595 461,48 €		2 446 322,12 €	

← + 6%

Conclusion - Budget 2022

Malgré les moyens prévus à la hausse (+6%), le maintien à l'équilibre de ce budget 2022 nécessitera une **gestion très attentive** et un **suivi précis** de l'évolution des recettes et des dépenses.

L'autonomie du lycée et ses marges de manœuvre budgétaires restent encore limitées.

Le **contexte sanitaire** des deux dernières années, les **contraintes budgétaires permanentes** et les **faibles capacités d'autofinancement** de l'établissement limitent les moyens d'action actuels et à venir.

▾ **Un contexte difficile :**

Les conséquences de la crise sanitaire et l'augmentation des coûts énergétiques sont des éléments qui rendent difficile le maintien à l'équilibre du budget 2021. Le service SRH a de nouveau subi une perte importante de ses recettes (- 133166 € en 2021) et dans le même temps le niveau de dépenses est resté élevé (produits d'entretien, énergies..)

Le SRH contribue au budget de fonctionnement du lycée (service ALO) : la baisse des recettes SRH s'accompagne donc d'une réduction des moyens logistiques généraux (-32000 € en 2021)

Nous faisons donc face à **une double difficulté** : un niveau de dépenses élevé et une baisse des moyens de les assumer. **2022 pourrait être confronté aux mêmes difficultés conjoncturelles.**

Conclusion - Budget 2022

↳ De faibles capacités d'autofinancement :

L'utilisation des fonds propres du lycée sera limitée pour l'exercice 2022 : présenté en déséquilibre, le budget initial 2022 sollicite 7500 € de fonds propres afin de couvrir les frais d'accompagnateurs liés aux voyages de l'établissement. Suite à la relative amélioration de la santé financière du lycée, ce prélèvement positionne des fonds de réserve du lycée pour soutenir les projets pédagogiques.

A contrario, les prélèvements effectués en 2021 ont concerné le seul service Administration et Logistique (mobilier, matériels et équipements cuisine, entretien des bâtiments).

23000 € de prélèvements ont été votés en 2021 (52700 € en 2020, 49648 € en 2019, 100 547€ en 2018, 75000€ en 2017, 97951€ en 2016) et le montant du fonds de roulement (FDR) reste à un **niveau faible, proche de 30 jours de fonctionnement.**

↳ Des contraintes budgétaires permanentes :

Notre situation financière reste délicate car les **charges de fonctionnement** et de **viabilisation** augmentent constamment et de façon importante : *la part occupée par les dépenses de viabilisation et les contrats obligatoires de contrôle et de maintenance ont un impact très lourd sur le budget de fonctionnement du lycée.*

La maintenance des bâtiments coûte toujours aussi cher : *les restructurations en cours depuis maintenant 15 ans, qui par le temps nécessaire à cette mise en œuvre, obligent le lycée à prendre à sa charge la maintenance quotidienne de locaux parfois vétustes, la rénovation des salles de classe, le maintien en fonctionnement d'installations techniques anciennes et usagées.*

Enjeux - Budget 2022

↳ Les objectifs budgétaires 2022 :

Malgré les contraintes et le contexte instable, la volonté de l'établissement est de maintenir les moyens pédagogiques liés aux formations réglementaires, de développer les ressources numériques et de soutenir les actions associées au projet d'établissement, dans un climat d'intense reprise d'activités. L'amélioration de l'autonomie financière de l'établissement, obtenue par le solde excédentaire de l'exercice 2020, permet d'envisager un soutien aux projets et aux achats matériels pédagogiques urgents.

Etroitement associée aux préconisations de la collectivité de rattachement, la construction budgétaire 2022 met également l'accent sur certains axes prioritaires comme les viabilisations, la sécurité et l'hygiène. Les objectifs de qualité des produits seront également pris en compte dans notre politique d'achats en restauration et dans notre gestion du crédit nourriture.

Un appel renforcé aux financements extérieurs et principalement la Région Nouvelle Aquitaine, collectivité de rattachement, sera indispensable pour consolider la santé financière du lycée et accompagner l'établissement dans sa bonne dynamique actuelle.

EXERCICE 2021 - CA du 25/11/2021

I - RECAPITULATIF - DBM POUR VOTE DE L'ETABLISSEMENT - EXERCICE EN COURS					
DATE CA	SERVICE	CONTENU		votés	utilisés
29/04/2021	SRH	ADMISSIONS EN NON VALEUR	Famille 1	135,00 €	135,00 €
	SRH	ADMISSIONS EN NON VALEUR	Famille 2	267,42 €	267,42 €
	OPC	ACHAT TURBINE	INTERVENTION SUR FOUR CUISINE	1 086,05 €	1 086,05 €
08/07/2021	ALO	TRAVAUX PEINTURE	PRELEVEMENTS FDR	9 750,00 €	TOTAL : 15000 €
	AP	ACHAT TABLEAUX BLANCS	PRELEVEMENTS FDR	4 086,84 €	
	ALO	POUBELLES TRI SELECTIF	PRELEVEMENTS FDR	1 163,16 €	
	AP	DROITS DE REPROGRAPHIE	REPARTITION CREDITS LOLF	4 646,40 €	CALCUL EN FONCTION DU NOMBRE D'ELEVES
	AP	PROJETS ETABLISSEMENT	REPARTITION CREDITS LOLF	8 026,00 €	VOIR LISTE DES PROJETS
				29 160,87 €	

II - PROPOSITION D'UTILISATION DES FONDS PROPRES DE L'ETABLISSEMENT (DBM POUR VOTE)					
DATE CA	SERVICE	CONTENU		Proposition de vote au CA	OBS
25/11/2021	ALO	MOBILIERS SCOLAIRES	PRELEVEMENTS FDR	3 768,45 €	INTERNAT
	SRH	ACHAT RAVIERS CUISINES	PRELEVEMENTS FDR	2 743,08 €	SERVICE SELF
	ALO	VIABILISATIONS	PRELEVEMENTS FDR	45 000,00 €	PROVISION
	ALO > OPC	ACHAT VIDEOPROJECTEURS	VIREMENT ENTRE SERVICES	7 270,14 €	
	TOTAL VOTE C.A			58 781,67 €	

MONTANT FONDS DE ROULEMENT (FDR) AU 01er JANVIER	171 834,02 €
MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FONDS PROPRES - EX.2021	68 000,00 €
MONTANT FDR APRES PRELEVEMENTS DE L'EXERCICE	103 834,02 €
FDR EN JOURS DE FONCTIONNEMENT	20

III - SUBVENTIONS SPECIFIQUES (DBM POUR INFORMATION)			
DATE CA	SERVICE	CONTENU	montant
25/11/2021	AP	SUBVENTION REGION - Participation à l'achat de manuels scolaires	33 664,50 €
	OPC	SUBVENTION REGION - Participation à l'achat de matériels pédagogiques - SC.PHYS	10 700,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Participation à l'achat de matériels audiovisuels	8 500,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Plan de rénovation - acquisition de matériels pour la filière STI2D phase 2	3 289,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Découverte de la Russie, de la langue et de la culture	2 440,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Voyage en Allemagne	2 320,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Echange avec le Albertus Magnus gymnasium de Bergisch Gladbach en Allemagne	1 940,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Comédie musicale "Dear Evan Hansen"	7 315,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Movie Move vidéo danse	800,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Danse 2021/2022	750,00 €
	AP	SUBVENTION REGION - Autour de la chanson, des mots et des rythmes	300,00 €
	OPC	SUBVENTION REGION : remplacement d'un moteur du convoyeur plateaux	2 394,00 €
	AP	SUBVENTION REGION : Fonds complémentaire DGF - soutien aux enseignements spécifiques	4 095,00 €
	ALO	SUBVENTION REGION - Charges supplémentaires de viabilisation	30 000,00 €
	TOTAL		

Projet d'évaluation 2021-2022

Lycée Louis Barthou

Contenu des chapitres relatifs aux différents enseignements

- 1- Arts plastiques
- 2- Education musicale
- 3- Education physique et sportive
- 4- Lettres
- 5- LCA - Langues et cultures de l'antiquité
- 6- Philosophie
- 7- HLP : Humanité, littérature et philosophie
- 8- Histoire-géographie – HGGSP(histoire, géographie, géopolitique et science politique)
- 9- EMC : Enseignement moral et civique
- 10- Langues vivantes – LLCE (langues, littératures et cultures étrangères)
- 11- Mathématiques
- 12- Enseignement scientifique
- 13- Physique – Chimie
- 14- Sciences de la vie et de la terre
- 15- Sciences de l'ingénieur
- 16- Sciences économiques et sociales
- 17- Economie – gestion
- 18- NSI
- 19- DGEMC

Projet d'évaluation

Arts plastiques

1) Modalité d'évaluation et représentativité de la moyenne :

Cette discipline s'articule autour de **deux composantes** différenciées :

la **Culture artistique** et la **Pratique artistique**

→ Pour les bulletins de **Première Spécialité** et **Terminale Spécialité** les notes sont dissociées sous chaque composante La moyenne trimestrielle en Arts Plastiques englobe ces deux composantes.

A/ LA CULTURE ARTISTIQUE

Différents supports sont exploités selon les séquences.

→ **A l'écrit :**

Recherche documentaire, compte rendu d'une visite, bilan de connaissances, analyse d'œuvre

En Terminale s'ajoutent des évaluations concernant des devoirs écrits en lien avec les épreuves du Baccalauréat : le commentaire critique, la note d'intention pour une exposition.

→ **A l'oral :**

Une prestation orale est demandée pour certains projets.

En Première la prestation orale de présentation de projet est comptabilisée en Culture artistique.

Des critères de notation connus au préalable construisent l'évaluation.

En Terminale s'ajoutent des prestations liées à l'épreuve du Grand oral.

B/ LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Elle concerne des **Projets de création**. Ils sont évalués à partir de différentes entrées :

→ **1. La phase de conception**. Cette phase est présentée dans un carnet de travail.

→ **2. La production**

Il s'agit de la création aboutie, elle concrétise et finalise le développement des idées.

→ **3. La prestation orale**

C/ ORGANISATION

Chaque trimestre les élèves sont évalués sous la forme suivante :

→ 4 à 6 notes constituent leurs moyennes trimestrielles et dressent leurs profils.

(Culture + Pratique)

Pratique artistique : 2 à 3 notes, selon le degré de difficulté des productions artistiques proposées.

Culture artistique : 2 à 3 notes dont une épreuve commune sur table

2) Définition des modalités d'harmonisation :

En tenant compte des préconisations de l'inspection d'Arts plastiques chaque professeur détermine librement les évaluations qu'il organise dans le respect de ses choix pédagogiques.

L'harmonisation se fait par la construction de grilles d'évaluation adaptées à chaque sujet. Elles précisent les attendus adossés aux compétences travaillées par rapport aux programmes

3) Gestion de l'absentéisme, le rattrapage des évaluations :

→ Tous les devoirs demandés doivent être rendus

- **En Pratique :** En cas d'oubli : un délai d'une semaine est accordé avec une pénalité (2 pts)
En cas d'absence supérieure à deux semaines un délai ou une suspension du travail est possible selon la durée et le motif de l'absence.
En Pratique : Aucune séance de rattrapage n'est envisageable.
- **En Culture artistique :** En cas d'absence justifiée aux devoirs sur table, un devoir de rattrapage peut être organisé, notamment pour les évaluations écrites -bilan ou bien la moyenne n'est pas représentative *
Le rattrapage n'est pas systématique.
Si un rattrapage est organisé et que l'élève ne s'y présente pas sans fournir de justificatif, il sera mentionné sur Pronote comme NR* - soit non rendu équivaut à zéro
En cas d'absence non justifiée, il sera précisé sur Pronote un NR * - soit Non rendu équivaut à zéro

* Une seule note pour le trimestre n'est pas une moyenne

La moyenne du trimestre est validée si la somme des coefficients des évaluations réalisées par l'élève est supérieure à 50% du total des coefficients des évaluations du trimestre.

En Culture Artistique dans le cas d'une moyenne non représentative l'élève passera une évaluation écrite sur les notions vues durant le trimestre et dont la note fera office de moyenne trimestrielle avec convocation par l'administration.

Projet d'évaluation

E. P. S.

1) Modalité d'évaluation Seconde/1er/Terninale :

1 évaluation chiffrée par trimestre à la fin du cycle.

Co évaluation, autoévaluation évaluation formative et formatrice durant le cycle pour intégrer et situer les élèves dans les attendus.

En seconde et première l'enseignant évalue son groupe avec des référentiels communs.

En terminale même chose en rajoutant la double évaluation.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle :

En seconde AFL1/15 AFL2 /2,5 AFL3 /2,5

En première AFL1/12 AFL2/4 AFL3 /4

En terminale AFL1/12 AFL2/2, 4 ou 6 comme AFL3 les élèves choisissent la part des AFL 2 et 3

AFL1 (produire/concevoir)

AFL2 (engagement personnel dans un projet d'entraînement, charge de travail et travail sur points forts et faibles pour progresser)

AFL3 (rôles sociaux et engagement dans les rôles de partenaire d'entraînement (de l'observateur passif à l'observateur coach), des rôles propres (arbitre/Chronomètre/Juge/Leader) et l'engagement dans le rôle d'organisateur.

3) Définition des modalités d'harmonisation :

Co évaluation en Terminale qui permet l'harmonisation dès l'évaluation et la pose de la note, Cadre commun dans toutes les activités enseignées et à tous les niveaux.

Mise en place de conseil d'enseignement régulier avec modification éventuelle des attendus pour l'année suivante au regard des résultats des élèves.

4) Gestion de l'absentéisme, le rattrapage des évaluations :

Rattrapage prévue en CCF en fin d'année ou de cycle (sauvetage).

Pour les premières et secondes 1 seule épreuve avec si absence non justifiée la pose d'un zéro (avant d'avoir les éléments pour statuer sur le statut non noté ou absent).

Possibilité de prévoir un rattrapage en première en ciblant les élèves concernés et en libérant les autres lors du dernier cours d'EPS (sur la même période que le rattrapage des terminales soit la dernière semaine de mai).

Projet d'évaluation

Lettres

1) Modalités d'évaluation

Les supports proposés tant à l'écrit qu'à l'oral participent de la construction des savoirs et savoir-faire attendus, et préparent aux épreuves anticipées de français ainsi que, pour les élèves concernés, à l'épreuve terminale d'HLP et au Grand Oral.

Les enseignants évalueront les productions des élèves, selon la progression pédagogique adaptée par chaque enseignant à chaque classe, de façon formative et sommative. Ils proposeront, dans la mesure du possible, deux à trois devoirs par trimestre.

De même, dans la mesure du possible, sur le niveau de 1^{ère}, l'équipe proposera un entraînement à l'ÉAF dans les conditions de l'examen, tant à l'écrit qu'à l'oral.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Une moyenne est considérée comme représentative quand l'élève a effectué l'ensemble des devoirs évaluant les compétences enseignées.

3) Définition des modalités d'harmonisation

Les compétences visées relèvent de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de la maîtrise de la langue, selon les programmes en vigueur. Les textes règlementaires qui concernent les modalités des ÉAF et de l'épreuve terminale d'HLP définissent également des attendus de fin de formation, qui éclairent les choix de l'équipe en amont. Les enseignants s'attachent à travailler chaque année, en conseil d'enseignement, sur l'harmonisation des évaluations.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

L'absence d'un élève à un devoir donne lieu à un rattrapage fixé soit par l'enseignant soit par l'administration.

En cas d'absence à un rattrapage sans justification, l'élève se verra sanctionner par un 00 / 20.

Projet d'évaluation

L.C.A. – Langues et cultures de l'antiquité

1) *Modalités d'évaluation*

Chaque trimestre, deux devoirs *a minima* : un permettant d'évaluer la maîtrise de la langue, un autre permettant d'évaluer les connaissances liées à la culture, à la civilisation antiques.

2) *Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle*

3) *Définition des modalités d'harmonisation*

4) *Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations*

Projet d'évaluation

Philosophie

1) Modalités d'évaluation

La philosophie étant la seule matière donnant lieu à une épreuve écrite finale, l'établissement organise au troisième trimestre un bac blanc sur la base de sujets élaborés par les enseignants en accord avec l'équipe pédagogique.

Si un enseignant le juge nécessaire et en fait la demande, l'établissement met également à disposition dans l'année deux créneaux de 4 heures pour l'organisation de devoirs d'entraînement.

2) Eléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Une moyenne est significative si elle contient un minimum de 2 notes par trimestre, dont au moins un devoir effectué et rendu en classe.

3) Définition des modalités d'harmonisation

L'équipe pédagogique décide des modalités d'harmonisation, sans porter atteinte à la liberté pédagogique de l'enseignant énoncée à l'article L 912-1-11 du *Code de l'éducation*.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Pas de rattrapage systématique des devoirs.

Lorsqu'il manque une note à un élève, nous proposons de consacrer un créneau (mercredi 14h-16h) et une salle du lycée au rattrapage du devoir par l'élève, sur un sujet choisi par l'enseignant.

Projet d'évaluation

H.L.P. - Humanité, littérature et philosophie

1) Modalités d'évaluation

A chaque trimestre :

- 1 note d'écrit sur un **devoir commun** philo / littérature.
- 1 note d'écrit, dans chacune des 2 matières.
 - - 1 note d'oral que le professeur attribue soit au 1^{er} soit au 2^{ème} trimestre (en 1^{ère}), et 1 note d'oral dans chacune des 2 matières (en terminale).

2) Eléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

3) Définition des modalités d'harmonisation

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Projet d'évaluation

Histoire-géographie

Le projet porte sur l'enseignement de tronc commun en 1^{ère} et terminale générales, en 1^{ère} et terminale technologiques et en spécialité HGGSP 1^{ère}

- 1) *Modalités d'évaluation*
- 2) *Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle*

Les enseignants procèdent à des évaluations diagnostiques, formatives et sommatives. Ils en organisent au minimum deux par trimestre.

Les évaluations se conforment au cadre réglementaire fixé par le Bulletin officiel et les programmes.

Les enseignants pourront proposer des exercices variés pour évaluer l'ensemble des capacités et connaissances, par exemple une réponse argumentée et rédigée à une question problématisée, une étude de documents, une production graphique, ...

Pour l'enseignement de spécialité **HGGSP en classe de première**, les évaluations privilégient la préparation des épreuves ponctuelles terminales du baccalauréat, définies par les textes officiels à l'écrit comme à l'oral.

Compte tenu du faible nombre d'heures d'enseignement en EMC, deux notes annuelles seront attribuées.

- 3) *Définition des modalités d'harmonisation*

Les modalités d'harmonisation sont proposées en conseil d'enseignement dans le respect de l'équité entre les élèves pour l'année scolaire suivante. Pour tenir compte de la diversité des élèves et respecter la progressivité des apprentissages, l'harmonisation ne doit pas reposer uniquement sur des critères arithmétiques.

- 4) *Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations*

De manière générale, par rapport à l'absentéisme, si la moyenne de l'élève n'est pas jugée représentative par le professeur, pour un nombre de notes insuffisant, il est entendu que l'élève doit rattraper dans la mesure du possible. Si tel n'est pas le cas, il sera convoqué pour passer une épreuve ponctuelle.

Projet d'évaluation

E.M.C. – Enseignement moral et civique

1) *Modalités d'évaluation*

2) *Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne annuelle*

Compte tenu du faible nombre d'heures d'enseignement en EMC, deux notes annuelles seront attribuées.

3) *Définition des modalités d'harmonisation*

4) *Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations*

Projet d'évaluation

Langues vivantes

1) Modalités d'évaluation

- Nombre d'évaluations par trimestre : au moins 3 évaluations dont une évaluation de connaissances (coeff 1) + a minima 2 activités langagières différentes évaluées (coeff 2 chacune). Les éventuels autres types de travaux évalués (DM, travail de groupe ...) seront d'un coefficient 0.5.
- Les 5 activités langagières doivent être évaluées sur l'année.
- En classe de terminale LLCE anglais et espagnol + LLCE anglais AMC : deux DS entraînement aux épreuves écrites sur un créneau commun (épreuve de 3h30 mais nécessité d'avoir un créneau de 4h pour les tiers-temps) l'un fin novembre/ début décembre et l'autre en février.
- Pas de DS commun en classe de première LLCE, ni en classe de première et terminale du tronc commun.

2) Eléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Critères objectifs : au moins deux activités langagières différentes évaluées par trimestre.

3) Définition des modalités d'harmonisation

Une seule obligation dans les règles générales : la tenue d'un conseil d'enseignement au moins une fois par an (avec PV et feuilles d'émargement conservés par l'établissement)

- Utilisation des grilles d'évaluation officielles qui précisent les attendus, de manière très progressive et selon les prescripteurs du CECRL. (cf doc joint).
- Nécessité d'harmoniser les arrondis dans Pronote pour l'ensemble des enseignants dans toutes les matières.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

« L'organisation des évaluations, y compris celles consécutives aux absences, ainsi que les modalités de correction et de notation des devoirs sont de la prérogative unique des équipes pédagogiques. » (règle générale n°3) A ce titre, « l'établissement » (qui ?) ne peut pas se substituer aux enseignants.

Organisation des rattrapages :

- Difficulté de systématiser le rattrapage de certaines activités langagières (CO par ex) donc dans la mesure du possible les élèves se verront proposer un rattrapage par leur enseignant en cas d'absence (rattrapage effectué au cours suivant ou selon les EDT), sans délai minimum.

5) Rattrapage épreuve ponctuelle lorsque la moyenne annuelle n'est pas représentative.

- Utilisation de sujets issus de la BNS.
- **Quelle(s) activité(s) langagière(s) doit/doivent être rattrapée(s) : à définir en fonction du profil de l'élève OU une ou deux activités langagières de rattrapage à l'écrit : CE + EE (comme pour le bac précédemment).**

Grilles d'évaluation progressives LVA et LVB

SECONDE LVA	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	
		8-9	10-13	14-15	16-19	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		7-8	9-12	13-15	16-18	19-20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		7-8	9-11	12-14	15-17	18-20	20

PREMIÈRE LVA	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		6-7	8-11	12-14	15-16	17-20	20
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		6-7	8-10	11-13	14-15	16-18	19-20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+
		5-6	7-9	10-12	13-14	15-17	18-20

TERMINALE LVA	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	
		5-6	7-8	9-11	12-13	14-17	18-20	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		4-5	6-7	8-10	11-12	13-16	17-19	20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		4-5	6	7-8	9-12	13-15	16-18	19-20	20

PREMIERE LLCER	1 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	
		4-5	6	7-9	10-13	14-16	17-19	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		3-4	5	6-8	9-12	13-15	16-18	19-20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+
		3	4	5-7	8-11	12-14	15-17	18-19	20

TERMINALE LLCER	1 ^{er} trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+	
		2-3	4	5-7	8-10	11-13	14-16	17-19	20	
	2 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+	C1
		2	3	4-6	7-9	10-12	13-15	16-18	19-20	20
	3 ^e trimestre	A1	A1+	A2	A2+	B1	B1+	B2	B2+	C1
		2	3	4-5	6-8	9-11	12-14	15-17	18-19	20

TERMINALE LVB		3 ^e trimestre		6-8	A1	9-11	A1+	12-14	A2	15-18	A2+	19-20	B1	
		2 ^e trimestre		6-8	A1	9-12	A1+	13-14	A2	15-18	A2+	19-20	B1	
		1 ^{er} trimestre		7-8	A1	9-12	A1+	13-15	A2	16-19	A2+	20	B1	

PREMIERE LVB		3 ^e trimestre		7-9	A1	10-13	A1+	14-16	A2	17-19	A2+	20	B1	
		2 ^e trimestre		8-9	A1	10-14	A1+	15-16	A2	17-19	A2+	20	B1	
		1 ^{er} trimestre		8-9	A1	10-14	A1+	15-17	A2	18-19	A2+	20	B1	

SECONDE LVB		3 ^e trimestre		9-10	A1	11-15	A1+	16-17	A2	18-19	A2+	20	B1	
		2 ^e trimestre		9-10	A1	11-15	A1+	16-18	A2	19	A2+	20	B1	
		1 ^{er} trimestre		10-11	A1	12-15	A1+	16-19	A2	20	A2+	20	B1	

Projet d'évaluation

Mathématiques

1) Modalités d'évaluation

- Au moins 2 DS par trimestre

En Spécialité de Première : au moins un DS d'une durée supérieure à 1 h

En Spécialité de Terminale : au moins un DS d'une durée de 2h

- Les DM ne comptent pas dans la moyenne.
- Contrôles de leçons (selon l'avancée de la classe) avec un coefficient adapté à la durée.
- Les copies ne seront pas anonymisées
- Pas de double correction

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Conformément aux modalités ci-dessus, la moyenne de l'élève sera représentative s'il a réalisé au moins deux DS par trimestre.

3) Définition des modalités d'harmonisation

Les savoirs et les savoir-faire seront évalués, au travers des 6 compétences définies dans le programme officiel.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Tout(e) élève absent(e) rattrapera le DS dès son retour en classe suivant les modalités définies par son professeur(e) et selon la représentativité de la moyenne trimestrielle de l'élève (cf §2).

Projet d'évaluation

Enseignement scientifique

1) Modalités d'évaluation

Au minimum deux notes par trimestre

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Deux conditions (critères) pour afficher une note sur le bulletin trimestriel :

- au moins une note en physique/chimie et une en SVT,
- les notes obtenues lors du trimestre doivent être supérieures à 50% des coefficients.

Le non-respect de ces conditions entraîne la mention « non évalué » et l'appréciation suivante : « les absences aux devoirs ne permettent pas une évaluation objective de l'élève ».

3) Définition des modalités d'harmonisation

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Sur l'année, au moins deux trimestres doivent être validés avec l'ensemble des critères, sinon l'élève doit passer une épreuve finale type EC.

Projet d'évaluation

Physique-Chimie

1) Modalités d'évaluation

Par trimestre, trois notes au minimum, réparties pour 70 à 80% des coefficients sur les évaluations écrites et 20 à 30% des coefficients pour les évaluations expérimentales.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

La note du trimestre est validée si l'élève a obtenu au moins trois notes dont la somme des coefficients est supérieure à 50% du total des coefficients des évaluations du trimestre.

3) Définition des modalités d'harmonisation

Les évaluations sont basées sur l'évaluation des compétences des programmes en vigueur.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Si le trimestre n'est pas validé, l'élève passe une épreuve écrite sur le programme du trimestre.

Projet d'évaluation

Sciences de la vie et de la terre

1) Modalités d'évaluation

Organisation d'au moins 2 évaluations à fort coefficient (somme du coefficient de ces 2 évaluations supérieur à 50 %) ; diverses autres évaluations (réalisations écrites, productions lors des travaux pratiques, prestations orales) pourront être prises en compte. Ces diverses évaluations auront différents coefficients affectés par le professeur.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

L'élève devra avoir eu des évaluations portant sur au moins 50 % du total des coefficients pour avoir une moyenne trimestrielle affichée sur le bulletin.

• Dans le cas contraire, sera portée sur le bulletin la mention : « Évaluations effectuées non suffisantes pour autoriser l'affichage d'une moyenne trimestrielle » et, dans Pronote, les notes obtenues seront affectées d'un coefficient 0 afin qu'aucune moyenne trimestrielle ne s'affiche.

3) Définition des modalités d'harmonisation

En tenant compte des préconisations de l'inspection de SVT, chaque professeur de SVT détermine librement les évaluations qu'il organise.

- Les professeurs de SVT se réuniront en fin d'année pour appréhender l'harmonisation des évaluations. Cette harmonisation tiendra compte des spécificités des groupes d'élèves tout en respectant la liberté d'adaptation et de choix pédagogique propre à chaque professeur.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Dans le cas d'une absence de moyenne trimestrielle, il pourrait être prévu l'organisation d'une évaluation de rattrapage.

• La moyenne annuelle devra être la moyenne des 3 moyennes trimestrielles chiffrées.
• Dans le cas de la présence d'au moins une moyenne trimestrielle non chiffrée, alors une épreuve ponctuelle devra être organisée.

Projet d'évaluation Sciences de l'ingénieur

1) Modalités d'évaluation

écrit	oral	numérique	matériel
-------	------	-----------	----------

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

- productions d'au moins deux natures différentes

- au moins une note obtenue à partir des activités de projet

nombre/trimestre (coeff.)

classe

Première

Terminale

écrit	oral	numérique	matériel
≥1 (2)	≥2 (1)		
≥3			

3) Définition des modalités d'harmonisation

Sans objet (1 prof. Concerné)

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

par rapport à l'obligation d'assiduité : saisie Pronote indicatif Z (absence injustifiée) ou W (travail non rendu) - comptant 0 dans le calcul de la moyenne, jusqu'à rattrapage.

"Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention."

in Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021, section 2C. La question de l'absentéisme

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Projet d'évaluation

Sciences économiques et sociales

1) Modalités d'évaluation

Nous organisons au moins 1 devoir commun (sujets similaires et grille d'évaluation commune, et/ou correction croisée) par niveaux et par trimestre. Le professeur ajoute d'autres évaluations en fonction de sa progression, dont le total de coefficient ne dépasse pas le total du ou des devoirs communs.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Un seul devoir commun ne suffit pas pour établir une moyenne trimestrielle. Le professeur décide seul de la représentativité de la note trimestrielle, en fonction de l'assiduité et des travaux rendus. En cas de non représentativité, l'élève doit passer une épreuve de rattrapage.

3) Définition des modalités d'harmonisation

Les professeurs de SES travaillent à l'harmonisation des pratiques d'évaluations lors des réunions du conseil d'enseignement au moins une fois par an.

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Projet d'évaluation

Economie - gestion

1) Modalités d'évaluation

Pour les deux niveaux d'enseignement et l'ensemble des spécialités

- 1 devoir commun par trimestre de « type bac » - sur le niveau de terminale
- Des devoirs de connaissances
- Devoirs de validation des capacités
- TD notés par groupe
- Travaux bonus
- Si possible, il sera envisagé une évaluation orale.

Echange des paquets de copies lorsque cela est possible sur des devoirs de « type bac » - plus particulièrement en terminale

Pour l'EMC, en accord avec le projet d'évaluation qui pose le minimum à 1 devoir par trimestre. Si possibilité de proposer une deuxième note, celle-ci sera posée.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Pondération des devoirs :

- Le coefficient le plus important est appliqué au devoir commun
- Un coefficient significatif est appliqué aux devoirs de validation des capacités
- Un coefficient moindre est appliqué aux autres devoirs

Pour considérer une moyenne significative (ou « valable »), nous avons opté pour le taux de coefficient au moins égal à 50 % sur les devoirs d'études de cas avec évaluation de capacités, par trimestre. Il s'agit ici de devoirs d'évaluation des capacités compte tenu des exigences de la certification du baccalauréat.

Question :

En Droit et économie : 3 notes en droit et 3 notes en économie : comment formaliser la moyenne dans le bulletin ? globale ou 2 moyennes différentes ? Comment affecter dans la 2^{ème} situation, la note des devoirs « type bac » qui comprend à la fois un sujet de droit et un sujet d'économie ?

Quel impact de ce découpage avec la remontée des notes dans parcoursup ?

3) Définition des modalités d'harmonisation

Nous ne sommes pas favorables à l'harmonisation de la notation, qui dénature, selon nous, les spécificités de chaque groupe avec lesquels nous travaillons.

Par exemple, pour la rentrée de septembre 2021, de nombreux élèves se sont vus apposés un avis réservé lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre sur leur vœu 1, communication faite par les PP aux familles. Compte tenu des demandes trop importantes pour l'enseignement spécifique de mercatique, environ une dizaine d'élèves a été affectée dans le groupe GF, leurs résultats scolaires ne leur permettant pas d'avoir un avis favorable sur leur vœu 1, au regard du critère objectif du choix (moyenne des moyennes annuelles dans les trois enseignements de spécialités de 1^{ère}). Ce groupe de GF fait état d'une très forte hétérogénéité tant dans les résultats que l'engagement dans la scolarité.

Ainsi, il nous paraît difficile d'harmoniser une moyenne de classe alors que sans réaction réelle ou efforts de la part de ces élèves face au travail et aux difficultés, la mission du professeur s'avère ardue pour accompagner ce groupe au niveau des autres groupes, toute chose égale par ailleurs.

Nous préférons continuer à axer l'harmonisation en amont sur un barème, un sujet (en termes de contenu, d'exigences de capacités évaluées, etc...).

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Problématique que nous avons soulevée bien souvent mais à laquelle nous apportons, à ce jour, une réponse individualisée, au regard de la situation de l'élève ou du contexte global.

Pas d'éléments supplémentaire à notre position de septembre 2021, dont voici un extrait :

- Absences justifiées : un devoir commun de rattrapage pourrait être proposé selon la situation et au regard du critère de validation de la signification de la moyenne ;
- Absences non justifiées : il pourra être prévu un devoir commun de rattrapage pour les élèves dont la moyenne serait non significative à la fin de chaque trimestre.

Projet d'évaluation

NSI

1) Modalités d'évaluation

➤ Classe de Première :

Devoirs surveillés :

Minimum 2 notes de devoirs surveillés évaluant la maîtrise des compétences attendues sous forme d'exercices et/ou de QCM .

Minimum 2 notes sur les connaissances de cours (interrogations "flash") sous forme de QCM et/ou questions de cours.

Les notes de devoirs surveillés ont un coefficient plus élevé que celui des interrogations flash.

Projet informatique : 1 note de projet individuel ou en groupe pouvant être affectée d'un coefficient.

➤ Classe de Terminale :

Devoirs surveillés :

Minimum 2 notes de devoirs surveillés évaluant la maîtrise des compétences attendues sous forme d'exercices et/ou de QCM .

Minimum 2 notes sur les connaissances de cours (interrogations "flash") sous forme de QCM et/ou questions de cours.

Les notes de devoirs surveillés ont un coefficient plus élevé que celui des interrogations flash.

Evaluation pratique : 1 note pouvant être affectée d'un coefficient et correspondant à l'évaluation de la mise en pratique des compétences exigibles soit sous forme d'un projet informatique ou de travail d'algorithmes par écrit et/ou sur ordinateurs.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Les notes d'un élève ne peuvent constituer une moyenne trimestrielle qu'à condition que la somme des coefficients des notes qu'il possède soit au moins égale à la moitié de la somme des coefficients de toutes les évaluations du trimestre. Dans le cas contraire il devra passer une évaluation écrite sur toutes les notions vues durant le trimestre et dont la note fera office de moyenne trimestrielle.

3) Définition des modalités d'harmonisation

4) Gestion de l'absentéisme : le rattrapage des évaluations

Dans le cas d'une moyenne non représentative, l'élève devra passer une évaluation écrite sur toutes les notions vues durant le trimestre et dont la note fera office de moyenne trimestrielle.

Projet d'évaluation

DGEMC

1) Modalités d'évaluation

L'évaluation portera sur des travaux individuels ou collectifs, écrits ou oraux, permettant d'évaluer la compréhension d'un corpus documentaire en partie juridique, la capacité à réaliser un raisonnement juridique en exerçant son esprit critique et les connaissances exigibles, la capacité à analyser et argumenter à l'écrit et à l'oral.

L'évaluation pourra être collective ou individuelle.

2) Éléments constitutifs de la représentativité de la moyenne trimestrielle

Les moyennes trimestrielles prendront appui sur 3 évaluations dans la mesure du possible.

La pondération des différents travaux au sein de la moyenne prendra en compte leurs conditions de réalisation, le temps nécessaire à leur réalisation ainsi que le recours aux différentes compétences méthodologiques.